



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Douzième session

Buenos Aires (Argentine), 26 - 30 avril 2010

SUIVI DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE

RÉSUMÉ

On trouvera, dans le présent document, le questionnaire sur la mise en application de l'article 11 (Pratiques après capture et commerce) du Code de conduite pour une pêche responsable (ci-après dénommé « le Code »). Le Sous-Comité est invité à formuler des observations sur le questionnaire proposé pour le suivi de l'application des éléments du Code ayant spécifiquement trait au commerce. Il est également invité à présenter ses observations concernant le calendrier proposé pour la distribution du questionnaire et l'analyse des résultats.

INTRODUCTION

1. À sa onzième session, le Sous-Comité du commerce du poisson (ci-après dénommé « le Sous-Comité »), après avoir examiné différentes options pour le suivi de l'application de l'article 11 du Code de conduite pour une pêche responsable (le Code), est convenu qu'un questionnaire distinct serait élaboré à cette fin. Le Sous-Comité a demandé que ce questionnaire soit biennal.
2. À sa vingt-septième session, le Comité des pêches est convenu que le Sous-Comité serait chargé du suivi de l'application de l'article 11 du Code.
3. On trouvera donc, dans le présent document, le questionnaire sur la mise en application de l'article 11 du Code.

LE QUESTIONNAIRE

4. Le questionnaire sur la mise en application de l'article 11 est présenté à l'Annexe 1. Il est articulé en quatre parties:
 - Utilisation responsable du poisson;
 - Commerce international responsable;
 - Lois et règlements sur le commerce du poisson; et
 - Nouveaux enjeux.
5. La section relative à l'utilisation responsable du poisson correspond à l'article 11.1 du Code. La section relative au commerce international responsable correspond à l'article 11.2 du Code. La section relative aux lois et règlements régissant le commerce du poisson correspond à l'article 11.3 du Code. La section relative aux nouveaux enjeux est conçue pour permettre aux personnes remplissant le questionnaire d'indiquer les questions qui commencent à surgir.
6. Le questionnaire proposé sera distribué sous format électronique. Il sera disponible sous Excel, ce qui permettra d'analyser les réponses sans devoir procéder à une nouvelle saisie manuelle.
7. Le Sous-Comité est invité à identifier les destinataires du questionnaire.
8. Le questionnaire sera distribué début 2011. Les résultats seront dépouillés en vue de leur examen par le Sous-Comité, à sa session suivante, en 2012.

ACTIVITÉS CONNEXES

9. Le Comité des pêches a appuyé la proposition selon laquelle le Secrétariat pourrait élaborer des options électroniques pour la présentation de rapports sur la mise en application générale du Code. Les Membres ont demandé que la FAO tienne compte des différents niveaux de capacité existant dans les pays afin que les nations en développement ne soient pas défavorisées.
10. En fonction de l'option électronique qui pourrait être retenue pour faire rapport sur la mise en application générale du Code, le Sous-Comité souhaiterait peut-être envisager la possibilité d'incorporer dans le questionnaire général la partie du présent questionnaire relative au commerce.

MESURES PROPOSÉES AU SOUS-COMITÉ

11. Le Sous-Comité est invité à:
- formuler des observations sur le questionnaire proposé;
 - identifier les destinataires du questionnaire;
 - présenter ses observations concernant le calendrier proposé pour la distribution du questionnaire et l'analyse des résultats; et
 - prendre note de la possibilité d'incorporer la partie de ce questionnaire relative au commerce, dans le questionnaire général sur la mise en application du Code.

ANNEXE 1

Questionnaire de la FAO sur la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable

Application de l'article 11: Pratiques après capture et commerce, et nouveaux enjeux

Introduction

Le présent questionnaire est conçu pour mesurer les progrès réalisés, au niveau national, dans l'application de l'article 11 du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (1995). Les répondants doivent s'efforcer de répondre à TOUTES les questions.

Comment répondre aux questions

Toutes les réponses doivent être données soit en cochant la case correspondante, soit sous forme de texte. À l'exception des questions relatives aux nouveaux enjeux et aux défis actuels, auxquelles le répondant doit répondre par oui ou par non, toutes les réponses sont à cocher sur la base d'un système de référencement permettant au répondant de donner une réponse selon une échelle graduée. Les questions ne doivent pas être modifiées.

Système de référencement

Le système de référencement repose sur les principes suivants: toutes les réponses sont données sur une échelle allant de 1 à 5, 1 étant le niveau le plus bas et 5 le plus élevé. Lorsqu'une question n'est pas applicable au contexte national, il faut cocher la première case, et aucune autre (sur la même ligne). Une seule case doit être cochée pour chaque question.

Les points de repères et leur signification

	En pourcentage	En termes de mise en œuvre	En termes qualitatifs
1	0 - 20%	n'est pas mis en œuvre, ou vient de démarrer	pas du tout, ou très peu
2	20 - 40%	partiellement effectué, mais encore largement insuffisant	en partie, mais pas beaucoup
3	40 - 60%	effectué approximativement à moitié	en partie, en cours, assez important
4	60 - 80%	effectué en grande partie, mais incomplet	beaucoup, ou dans une large mesure
5	80 - 100%	mis en œuvre presque complètement, ou complètement	en très grande partie ou en totalité
s/o	<i>Sans objet:</i> n'est pas applicable au contexte national et rend inutile toute autre réponse à la même question		

Envoi du questionnaire rempli

Veillez sauvegarder le questionnaire rempli en ajoutant le nom de votre pays au nom du fichier, et l'envoyer par courrier électronique à: william.emerson@fao.org.

Mise en œuvre des dispositions du Code intéressant les pratiques après capture et le commerce (article 11)

N°	Critères de référencement	s/o	1	2	3	4	5
Utilisation responsable du poisson							
1	Dans quelle mesure les affirmations suivantes concernant les systèmes de garantie de la sécurité sanitaire et d'assurance de la qualité des produits de la pêche sont-elles applicables?						
a	Une politique nationale mettant en place un système de garantie de la sécurité sanitaire et d'assurance de la qualité a été formulée et adoptée						
b	Les textes de loi à l'appui d'un système de sécurité sanitaire et d'assurance de la qualité ont été promulgués et sont mis en application						
c	Un cadre institutionnel propice (par exemple, une autorité compétente) a été mis en place et est pleinement opérationnel						
d	Des services d'inspection sont assurés						
e	Des services de laboratoires accrédités ont été mis en place et sont pleinement opérationnels						
f	Un plan national de surveillance de l'environnement et/ou de suivi des résidus est mis en application						
g	Des systèmes HACCP de gestion de la qualité ont été mis en place						
h	Des normes de sécurité sanitaire et de qualité des produits destinés aux marchés intérieurs sont établies, suivies et mises en application						
i	Les prescriptions en matière de traçabilité sont mises en œuvre						
j	Un organe national chargé des normes alimentaires a été mis en place						
k	Les normes nationales sont harmonisées avec celles du Codex Alimentarius						
l	La participation aux travaux du Codex Alimentarius et d'autres organes internationaux de normalisation est active						
m	Veuillez indiquer les défis actuels qui se posent dans les systèmes de garantie de la sécurité sanitaire et d'assurance de la qualité:						
2	Quelles sont, parmi les mesures suivantes, celles qui ont été prises dans le secteur après capture?						
a	Des mesures sont prises pour évaluer et réduire les pertes après capture						
c	La valorisation est encouragée, notamment pour les pêches artisanales						
c	Les effets des activités après capture sur l'environnement font l'objet d'une surveillance et d'un traitement efficaces						
d	La consommation humaine de poisson fait l'objet d'une promotion active						
e	Veuillez indiquer les défis actuels qui se posent dans le secteur après capture:						

Commerce international responsable						
3	Les affirmations suivantes sont-elles applicables au régime commercial de votre pays pour les produits de la pêche?					
a	Des mesures ont été prises pour vérifier si les produits halieutiques proviennent d'activités licites de pêche, et sont issus d'une pêche et d'une aquaculture durables					
b	Des mesures ont été prises pour faire en sorte que le commerce des produits halieutiques ne sape pas les mesures de gestion des pêches					
c	Des statistiques sur le commerce international du poisson et des produits de la pêche sont recueillies, diffusées et échangées dans les meilleurs délais avec les institutions nationales et internationales compétentes					
d	Les effets des exportations de poisson sur la sécurité alimentaire et sur le revenu font l'objet d'une surveillance					
e	Veuillez indiquer les défis actuels qui se posent dans le commerce international:					
Lois et règlements sur le commerce du poisson						
4	Les affirmations suivantes sont-elles applicables au cadre juridique du commerce des produits de la pêche ?					
a	Des lois et des règlements sont mis au point en consultation avec les parties prenantes concernées					
b	Les lois et les règlements sont simples et transparents dans leur énoncé et leur structure (faciles à comprendre)					
c	Les changements apportés aux lois et aux règlements commerciaux prévoient des périodes de transition suffisantes, des dérogations et autres arrangements similaires					
d	Les changements apportés aux lois et aux règlements commerciaux sont notifiés à l'OMC, aux États intéressés et aux autres organisations internationales concernées					
e	Le cadre réglementaire national est harmonisé avec les dispositions reconnues à l'échelon international concernant le commerce du poisson et les prescriptions en matière de sécurité sanitaire et de qualité					
f	Veuillez indiquer les défis actuels qui se posent dans le domaine des lois et règlements:					

Nouveaux enjeux concernant la mise en œuvre des dispositions du Code relatives aux pratiques après capture et au commerce (article 11)

a	Prescriptions en matière d'écoétiquetage et de certification	Oui	Non
b	Règlements régissant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	Oui	Non
c	Prescriptions en matière de traçabilité	Oui	Non
d	Autres questions?		
Observations:			